

Suivi des vols foreurs du maïs

Avec Evalio® AgroSystems suivez la dynamique de vol de nombreux ravageurs des cultures : www.evalioagrosystems.fmc.com



25 MAI 2020

BULLETIN N°3 – VAL DE LOIRE POITOU CHARENTES

VITE LU:



Probable pic de vol sésamies, quelques pieds de pontes observés secteur sud

Poursuite du vol de pyrale

Positionnement des moyens de lutte, sur secteur à dominantes sésamies

OBSERVATIONS FOREURS : DÉBUT DE VOL SÉSAMIES ET PREMIÈRE ÉMERGENCE PYRALE



Pontes de sésamies



Emergence de pyrale mâle



Eriborus terebrans (hyménoptère parasitoïde) dans une de nos cages d'émergence

Probable pic de vols de sésamies et poursuite du vol pyrales

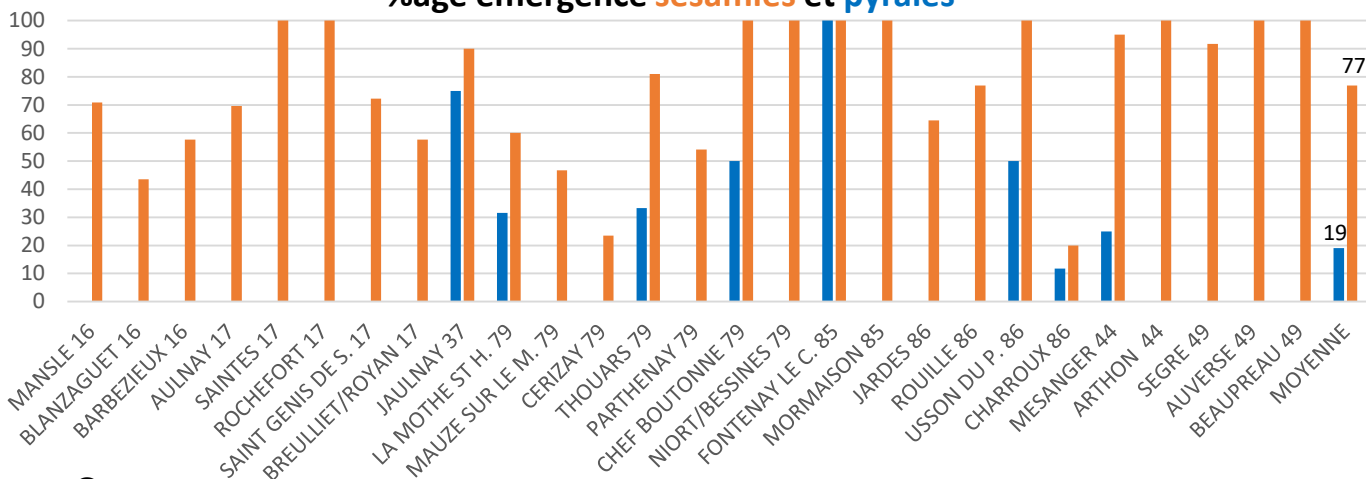
Suivi des vols foreurs du maïs



CAGES D'ÉMERGENCE ET D'ÉLEVAGE

OBSERVATIONS DU 25 MAI 2020

%age émergence sésamies et pyrales



SUIVI DYNAMIQUE DES VOLS ET ENSEIGNEMENTS

	pyrale	sésamie
% d'émergence:	19 %	77 %
Date début de vol:	18 mai	9 mai
Top traitement G1 estimé	6 juin	25 mai

Secteurs dominance sésamies: Cf indications sur la carte en PJ. Il semblerait que le moment opportun soit venu (sur des maïs à 6F et +).

Secteurs dominance pyrales: Probables interventions autour du 6 juin, à affiner.

Secteurs mixtes 50/50 : Emergences et captures semblent indiquer des positionnements à partir du 1^{er} juin.

Ces informations sont données à titre indicatif, pour un positionnement local optimum, nous vous conseillons de vérifier à la parcelle la présence de pontes fraîches de pyrales ou d'éclosions de sésamies.

Coragen® : Suspension concentrée [SC] contenant 200 g/L (18,4 % p/p) de chlorantraniliprole⁽¹⁾. A.M.M. Provisoire n° 2100121. SPe8 avec mention 'Emploi autorisé durant la floraison et en période d'exsudats' en dehors de la présence d'abeilles pour les usages indiqués sur l'étiquette. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et précautions d'emploi, restrictions et contre-indications, se référer à l'étiquette du produit et/ou www.phytodata.com. ⁽¹⁾ Matière active de Rynaxypyr®. Coragen® et Rynaxypyr® sont des marques déposées de FMC Corporation et ses filiales. Homologué et distribué par Cheminova Agro France SAS - 11 bis, Quai Perrache - F-69002 Lyon - Tél. +33 (0)4.37.23.65.70 - RCS Lyon B 352 320 279 - www.fmcagro.fr. Lire attentivement l'étiquette avant toute utilisation. Avril 2020.



ATTENTION - H410-Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208-Contient de la benzisothiazolinone. Peut produire une réaction allergique.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.